Note d'information à l'attention des familles

Nouveau Logiciel, nouvelles fonctionnalités !

Chers parents,

Nous vous informons qu'un nouveau logiciel de gestion de nos activités et un nouveau portail famille sont mis en place.

Ce changement vise à améliorer la qualité de nos services en vous proposant de nouvelles fonctionnalités ainsi qu'une meilleure fiabilité dans le suivi de vos démarches.

Cependant, cette transition nécessitera un temps d'adaptation pour l'ensemble de vos démarches auprès du service, les rendez-vous risquent d'être un peu plus long que d'habitude. Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre patience.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Bien cordialement,

Le Service Affaires Scolaires Enfance

IMPORTANT : MERCI DE PRENDRE LE TEMPS DE LIRE L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT

Des nouveautés pour cette rentrée 2025-2026 !

A partir du 30 Juin 2025 jusqu'au 14 Août 2025

Inscriptions en ligne pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire !

- **Connectez-vous** sur votre portail concerto et inscrivez directement votre enfant. (Éléments de connexion transmis par mail).
- **Vérifiez** l'ensemble des informations et fournissez l'ensemble des documents obligatoires.
- Le service **valide** le dossier et reviens vers vous en cas de manquement.
- Faites directement vos **réservations** Restaurations Scolaires. Les réservations en ligne seront à régler dès l'inscription sur le portail.
- Concernant les PEL, un document vous sera transmis par le biais de l'école.
- En cas de **PAI**, problème de santé, allergie etc. …merci de **contacter** Virginie LE LAY au 03.27.95.95.08 avant toutes démarches en ligne.

Jours de carences :

- Dès septembre, au regard de la difficulté d'obtenir les certificats médicaux, en cas d'absence de votre enfant à la restauration scolaire, les repas vous seront reportés à partir du troisième jour calendaire.
    - ***Exemple : votre enfant est absent une semaine, nous vous reportons les repas du jeudi et vendredi. S'il est absent uniquement les lundi et mardi, les repas ne seront pas reportés même avec certificat médical.***
- Si un enseignant est absent ou en cas de sortie scolaire, le repas est automatiquement reporté sur le mois suivant.

Nous conservons néanmoins les inscriptions sur place, nous vous conseillons fortement de prendre rendez-vous pour le dépôt du dossier !

Toute l'équipe du Service Enfance et Jeunesse est là pour vous accompagner dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter par mail sur ase@lambreslezdouai.fr ou par téléphone 03.27.95.95.08 ou 03.27.95.95.04.